

Allocution de Sa Majesté le Roi Mohammed VI lors de l'ouverture des travaux du conseil supérieur de la promotion nationale et du plan

"Louange à Dieu,
Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, sa Famille et ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs,

Il Nous est agréable de vous rencontrer dans cette assemblée bénie, à l'occasion de l'ouverture des travaux du Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan. Vous saisissez parfaitement l'intérêt que Nous accordons à ce conseil, qui est une institution importante prévue dans la Constitution de Notre Royaume pour consolider le processus démocratique dans notre pays, consacrant ainsi la culture du dialogue et de la concertation, qui caractérise nos choix constants et traduit notre volonté d'impliquer tous les acteurs dans la concrétisation d'une vision économique et sociale à même de permettre au Maroc de réaliser un développement global et durable.

La fonction consultative de votre conseil, en tant qu'outil consacrant la pratique démocratique, ouvre un large espace pour la mobilisation de toutes les catégories sociales autour des questions posées par le développement dans notre pays.

De ce fait, et par souci de dynamiser le rôle de ce conseil, Nous avons décidé d'associer, aux côtés des membres prévus par le dahir organisant le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan, une élite composée d'opérateurs économiques et d'experts dans le domaine des finances et des affaires, de la technologie moderne, ainsi que des représentants de la société civile, en raison de la compétence que Nous leur connaissons dans la gestion des affaires locales et de leur expérience dans l'encadrement. L'association de cette élite nous permettra d'approfondir notre vision et de tirer davantage profit de nos compétences nationales.

La confrontation des idées entre les membres du gouvernement et un grand nombre de députés et de conseillers aux niveaux national, régional et local, et des représentants d'organisations professionnelles et associations culturelles, des établissements publics, du secteur privé, des fédérations d'associations et des experts, et l'examen des problèmes et des solutions, sur les plans horizontal et sectoriel est à même d'aider à saisir la réalité de la planification et à la mettre dans son cadre adéquat. C'est là le projet dont Nous ambitionnons de poser les fondements.

Les options fondamentales que Nous avons précédemment clarifié et dont Nous avons posé les bases et dessiné les contours dans les orientations données à Notre honorable gouvernement, lors de l'élaboration du plan qui est entre vos mains, ont été axées sur une stratégie de développement intégrée qui vise la consolidation des structures de la société et l'intégration de ses différentes composantes ainsi que la réalisation d'une croissance

économique en phase avec le progrès et les innovations, sans renoncer à nos valeurs sacrées et à notre identité.

Mesdames et Messieurs,

Promouvoir les régions démunies, atténuer les disparités sociales, développer le monde rural, lutter contre la pauvreté et la marginalisation, associer la femme au développement et lui permettre d'exercer tous ses droits, réformer le système éducatif et d'enseignement, mettre à niveau les ressources humaines et accorder de l'intérêt à l'emploi, intégrer la jeunesse, et en premier lieu dans le processus de production, sont les premières priorités que doit aborder notre action future dans le cadre d'une approche rationnelle à même de réaliser l'intégration escomptée.

La mise en œuvre de ce plan et la garantie de son efficacité requiert la mobilisation de toutes les énergies et des potentialités ainsi que la coordination entre les orientations nationales et les plans régionaux et sectoriels, et la création d'une synergie entre les différents acteurs et partenaires économiques et sociaux.

C'est ainsi que l'on mesure l'importance des responsabilités et de la répartition des tâches entre l'Etat, les collectivités locales, les établissements économiques et financiers ainsi que l'ensemble des composantes de la société dans la gestion du développement pour lui assurer les chances du succès.

L'Etat assume des fonctions d'orientation, d'organisation et de coordination entre les différents acteurs, et d'incitation à l'investissement et à l'emploi. Il lui est de ce fait demandé de créer le climat juridique et administratif pour garantir la bonne gouvernance, afin de rationaliser la gestion du service public et la politique financière et encourager l'épargne. Il lui est demandé également de veiller à la redistribution des richesses nationales à travers la réalisation des infrastructures, les prestations sociales et autres particulièrement en faveur des catégories démunies et marginalisées.

Si Nous enregistrons avec fierté les actions menées dans le cadre de la consolidation de l'Etat de droit, les efforts doivent être axés, à l'avenir sur le parachèvement de la réforme de la justice et la consolidation de son indépendance, la modernisation et la rationalisation de l'administration afin de redonner confiance aux citoyens.

Parallèlement à l'effort de l'Etat, les collectivités locales et les instances territoriales ambitionnent d'élargir leurs perspectives afin de contribuer au développement socio-économique et culturel. A cet égard, Nous souhaitons que la région - qui est consacrée par la Constitution pour consolider la démocratie, renforcer la décentralisation et élargir le processus de déconcentration administrative - ait un rôle efficace dans la dynamisation du développement et la coordination de la coopération entre les collectivités, l'emploi optimum des ressources humaines et des richesses dans les projets économiques et sociaux les plus rentables et ayant le plus d'impact.

Dans cette optique, les plans régionaux et locaux doivent impérativement intégrer les concepts de la nouvelle stratégie que Nous avons appelé Notre gouvernement à définir afin de substituer aux méthodes conjoncturelles de traitement de la sécheresse, une politique rationnelle devant aider à renforcer le tissu productif dans la campagne et à y diversifier les sources de revenus afin de mettre la population rurale à l'abri des effets néfastes des aléas climatiques. Nous saisissons cette occasion pour souligner la nécessité de préserver nos ressources en eau et d'en rationaliser la gestion, vu l'importance capitale de cette question dans nos stratégies prospectives.

Mesdames et Messieurs

Le secteur privé occupe désormais une place de premier plan dans l'impulsion de l'économie et dans l'accélération du taux de croissance. Notre conviction profonde en l'efficacité de l'économie de marché et de la libre entreprise ne découle pas d'une quelconque pression de la mondialisation. Il s'agit, au contraire, d'une option qui a constamment sous-tendu la politique de Notre Vénéré Père, SA Majesté le Roi Hassan II, Que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, inspirée en cela par sa sagesse, sa clairvoyance et sa perspicacité.

Dans le but de consolider cette politique éclairée et de capitaliser ses dividendes, il faudra poursuivre la restructuration et la modernisation des établissements publics pour en améliorer le rendement. Nous tenons également à ce que la restructuration sectorielle soit poursuivie, et que l'environnement de l'entreprise marocaine soit amélioré, que sa compétitivité soit renforcée afin de lui permettre de faire face aux contraintes des politiques protectionnistes.

Pour relever les défis en ce domaine, nous nous devons de consolider notre tissu productif et de promouvoir en son sein l'esprit de créativité et d'initiative, la capacité d'adaptation rapide aux mutations régionales et internationales ainsi qu'aux innovations technologiques. Ceci requiert la simplification des procédures administratives et la levée des obstacles entravant l'investissement.

Les petites et moyennes entreprises ont, elles aussi, un rôle moteur dans le développement et constituent des gisements d'emplois. En cette occasion, nous exhortons le gouvernement et les collectivités locales à encourager les diplômés et les lauréats des centres de formation professionnelle à créer les petites et moyennes entreprises dont nous savons d'expérience qu'elles sont efficaces, sous d'autres latitudes. Nous attendons également du secteur bancaire qu'il s'implique dans le processus de développement économique et social en encourageant les petites et moyennes entreprises, en facilitant l'octroi des crédits et l'encadrement. Dans le souci d'encourager ce type d'entreprises, nous escomptons de

diligenter la promulgation de la charte nationale définissant leurs obligations conformément aux programmes d'appui de l'Etat en leur faveur.

Vous n'êtes pas sans savoir que Nous veillons à trouver des solutions aux problèmes qui entravent l'investissement. Ainsi, Nous avons mis en place, sous Notre présidence effective, une commission d'experts chargée de diagnostiquer les dysfonctionnements et d'apporter les solutions à même de faciliter les procédures et de lever les obstacles qui se dressent devant les investisseurs.

A cet égard, Nous tenons à affirmer une nouvelle fois que la bureaucratie administrative est l'un des plus grands facteurs qui handicapent le développement: la complexité des procédures de l'administration, ses réflexes routiniers, sa mauvaise gestion du service public, ainsi que son enfermement sur elle-même, son incapacité à communiquer avec son environnement et à être à l'écoute des préoccupations des usagers, se traduisent par la prolifération de phénomènes négatifs, en particulier celui de l'indifférence à l'égard des affaires des citoyens et des investisseurs et la mauvaise orientation dont ils font l'objet, ce qui a pour conséquence de bloquer l'activité économique dans son ensemble et, partant, le développement global escompté.

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc dispose d'un réseau d'associations aux activités multiformes qui ont investi différents domaines du développement local, allant de la lutte contre l'analphabétisme au renforcement des infrastructures en passant par le soutien aux catégories démunies et la réalisation de projets diversifiés et bénéfiques. Elles constituent, de ce fait, un facteur important dans la mobilisation des potentialités et un acteur dynamique d'un développement basé sur la participation effective de la population.

C'est aussi un motif de satisfaction de voir ces associations s'ouvrir largement à l'élément féminin qui a fait montre d'une grande compétence et d'une ferme volonté dans la gestion des affaires locales, ce qui a permis à la femme d'avoir confiance en elle-même et de s'épanouir.

Aussi l'Etat, les collectivités locales et les autres acteurs sont-ils tenus de capitaliser ces énormes potentialités dont dispose le Maroc et de les aider en leur précisant leurs responsabilités, en leur définissant des règles et en rationalisant leur gestion.

Mesdames et Messieurs,

Le succès de ce Plan exige la mobilisation et un esprit de citoyenneté sincère. Il est aussi tributaire de la justesse et de l'efficacité des mécanismes prévus pour le suivi et l'évaluation des différentes étapes de son exécution. C'est pourquoi Nous accorderons un intérêt particulier à vos discussions et à vos propositions qui seront assurément fructueuses et constructives. En vous réitérant Notre confiance et Notre entière sollicitude,

Nous implorons Dieu de vous assister pour la réalisation de Nos aspirations au bien-être de Notre peuple et au progrès de Notre pays.

Que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur vous".